

VAUCLUSE  
---  
ARRONDISSEMENT  
D'APT  
---  
MAIRIE  
DE  
**CADENET**  
84160 Cadenet  
---  
Téléphone 04 90 68 13 26  
Télécopie 04 90 68 13 26

**DECISION N° 34/2025**

**Décision de virements de crédits entre chapitre  
Section d'investissement**

**Le Maire de Cadenet,**

**VU**, Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-4, et L.14612-11 et L5217-10-6,

**VU**, la délibération n°77/2023 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 relative au règlement budgétaire et financier de la M57 ;

**VU**, la délibération n° 22/2025 du Conseil Municipal du 22 février 2025 portant adoption du budget primitif de la Commune, autorisant Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7,5% des crédits inscription pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement,

**Considérant** les besoins de crédits sur certaines opérations d'investissements –

**Considérant** qu'aucun virement de crédits en chapitre n'a encore été effectué en 2025,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Les virements de crédits entre chapitre d'investissement sont opérés comme suit :

Récapitulatif du virement		
Montant des crédits votés en dépenses réelles d'investissement	4 549 555€	100%
Montant total des décisions de virement après la présente décision	2 000,00 €	0.045%

Virement n°1 - Section d'investissement		
	Imputation Source	Imputation cible
Chapitre/ Opération	OP 24002 – Aménagement des espaces sportifs et de loisirs	OP 72 -Acquisition de matériels de police
Nature	2031 – Construction en cours	2188 – Autres immobilisations corporelles
Crédits inscrits au budget (dont RAR)	21 478,00 €	0,00 €
Montant du présent mouvement	- 2 000,00 €	2 000,00 €
Montant des crédits actualisés	19 478,00 €	2 000,00 €

**ARTICLE 2 :** En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal qui sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Comptable Public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le 01/07/2025  
Le Maire,  
**Jean-Marc BRABANT**

